



Le 2 février 2024

Monsieur Éric Girard  
Ministre des Finances  
Ministre responsable des Relations avec les Québécois d'expression anglaise  
Courriels : [ministre@finances.gouv.qc.ca](mailto:ministre@finances.gouv.qc.ca) / [consultations@finances.gouv.qc.ca](mailto:consultations@finances.gouv.qc.ca)

## Objet: Consultations pré-budgétaires 2024-2025

---

Monsieur le ministre,

L'industrie québécoise de l'aluminium soumet les recommandations suivantes dans le contexte du processus de consultations pré-budgétaires 2024-2025. L'économie québécoise se trouve dans une situation incertaine après une période de hausse rapide des taux d'intérêt ayant introduit un niveau d'imprévisibilité qui pousse les entreprises et les consommateurs à réévaluer leurs stratégies financières. Alors que des taux d'intérêt plus élevés étaient nécessaires pour contrer l'inflation croissante, les entreprises sont maintenant confrontées à une augmentation du coût du capital, ce qui pourrait affecter les décisions d'investissement et la croissance économique globale. Avec plus de 4 milliards de dollars en dépenses d'exploitation au Québec, l'industrie de l'aluminium primaire est un pilier économique dans les régions du Québec, peu importe l'état de la conjoncture économique. Au-delà de ces dépenses annuelles, nos grandes alumineries doivent considérer des investissements massifs au cours des prochaines années afin d'assurer leur compétitivité et leur pérennité.

Bénéficiant d'une position stratégique en tant que fournisseur de confiance et soutenu par sa solide réputation de démocratie, le Québec jouit actuellement d'un degré de faveur auprès de ses alliés commerciaux, mais cette réalité ne peut être considérée comme acquise. L'ère qui a caractérisé les trois dernières décennies de développement économique, pendant lesquelles le paysage commercial mondial semblait évoluer de manière cohérente dans une seule direction, est révolue. Les tendances dominantes sont à la fragmentation du commerce international et le rapatriement des chaînes de valeur stratégiques. Ce qui apparaissait initialement comme une réaffirmation des relations commerciales à travers le concept de *friend shoring* montre des signes de glissement vers du protectionnisme. La définition des périmètres géographiques dans les politiques d'investissement local des pays alliés demeure floue, incitant ainsi le Québec à adopter une position proactive plutôt que de demeurer neutre dans l'élaboration de son développement économique national.

De nouvelles politiques de protection et de croissance dans des secteurs stratégiques voient donc le jour, comme l'*Inflation Reduction Act* (IRA) aux États-Unis et le *Green Deal Industrial Plan* en Europe. Ces politiques, bien qu'elles puissent être justifiées par le contexte récent, conduiront malheureusement à plus de turbulences et d'incertitudes dans les chaînes d'approvisionnement actuelles. L'attrait que représente l'accès à ces politiques d'investissements est majeur et pourrait entraîner une fuite potentielle des capitaux autrement destinés au marché québécois puisque les opportunités de marché pour les grandes entreprises sont comparées sur une base internationale. En guise d'exemple, la section 45x de l'IRA prévoit notamment un crédit d'impôt annuel de 10 % sur les coûts de production des minéraux critiques extraits ou produits aux États-Unis, incluant l'aluminium primaire. Une telle mesure sera conséquente sur le paysage industriel nord-américain.

Le signal de ces nouvelles mesures réaffirme l'importance que revêt notamment le secteur de l'aluminium pour l'économie de nos alliés. Ainsi, malgré les récentes frictions commerciales et économiques, les volumes exportés par l'industrie de l'aluminium québécoise vers les États-Unis ont augmenté à travers les crises, consolidant ainsi sa position en tant que principal fournisseur pour la consommation américaine tout en contribuant massivement au PIB québécois. C'est une réalité qui n'est possible que dans un environnement économique stable et des prix de l'énergie prévisibles et compétitifs. En s'imposant comme un partenaire commercial de choix, l'industrie de l'aluminium québécoise permet au Québec d'exporter son énergie brute sous forme de lingot gris ajoutant ainsi une valeur économique significative à sa ressource primaire tout en stimulant l'économie des régions où elle opère. Le tarif énergétique appliqué aux alumineries garantit à Hydro-Québec de réaliser une excellente marge bénéficiaire. Cette situation est toutefois menacée par les incertitudes grandissantes découlant des nouvelles orientations du gouvernement en matière de tarifications énergétique. **Le prix juste de l'énergie vendu aux alumineries contribue à assurer la compétitivité de l'industrie, procurant des avantages mutuels et générant d'importantes retombées économiques à l'échelle nationale.** L'industrie de l'aluminium demeure un pilier essentiel pour le développement économique du Québec, contribuant ainsi à la prospérité de l'ensemble de la population québécoise à travers la province.

C'est dans ce contexte que le Québec doit tirer profit de la reconfiguration des chaînes de valeur autour des secteurs stratégiques, en faisant la promotion de l'utilisation de matériaux à faible empreinte carbone qui sont produits de manière responsable dans une économie démocratique. À court et moyen termes, l'industrie devrait progressivement passer à un mode de production 4.0, en mettant clairement l'accent sur les réductions de coûts et les meilleures pratiques environnementales, dans la perspective d'une économie plus sobre en carbone. Les efforts financiers requis pour y arriver en tenant compte du retour sur investissement nécessitent l'accès à des mécanismes fiscaux desquels notre industrie est pour l'instant exclue.

Le Québec doit utiliser le prochain budget pour tirer parti de sa compétitivité dans un secteur industriel de classe mondiale comme l'industrie de l'aluminium. La capacité de demeurer à l'avant-garde des meilleurs de sa catégorie passera par une compétitivité accrue et une sobriété carbone accélérée dans une industrie mondiale en évolution rapide.

C'est dans cet esprit que nous recommandons la série de mesures suivantes afin que le gouvernement du Québec puisse, grâce à un soutien financier ciblé, soutenir et positionner favorablement l'industrie québécoise de l'aluminium.

### **Accélérer la modernisation en concurrence avec l'IRA**

L'impact de l'IRA, et particulièrement de la section 45x, sur les décisions d'investissement en Amérique du Nord vient bousculer les processus décisionnels ainsi que les politiques publiques existantes pour le développement industriel au Québec. Il devient nécessaire de favoriser l'accélération des décisions de modernisation des usines en rendant disponibles des mécanismes fiscaux habilitants. Nos usines vieillissantes nécessitent une nouvelle vague de projets de modernisation par le biais de projets de fabrication 4.0 progressifs. Par ailleurs, la rapide évolution de la demande en produits à valeur ajoutée requiert une adaptation constante des opérations dans nos usines pour répondre efficacement à cette nouvelle dynamique du marché. En conséquence, le gouvernement doit élargir son regard au-delà des programmes de prêts conventionnels et permettre l'accès à des dispositions fiscales existantes dans les économies de nos alliés. Il est également crucial de maintenir le financement des programmes existants en conformité avec les règles du commerce international.

Les alumineries du Canada devraient investir dans des **projets de modernisation progressive** impliquant la robotisation, l'automatisation ou des technologies liées à l'efficacité énergétique. Bien que ces projets CAPEX contribueraient à réduire les coûts, ainsi que certaines émissions de GES, ils ne satisfont toujours pas au test de retour sur investissement. C'est d'ailleurs en tenant compte de ce contexte de forte attraction vers l'économie américaine que notre industrie a demandé au gouvernement fédéral de donner accès aux deux dispositions suivantes pour maintenir notre compétitivité dans notre marché. Nous demandons parallèlement au gouvernement du Québec de soutenir ces demandes auprès du gouvernement canadien et de procéder aux ajustements requis des règles fiscales québécoises pour tenir compte de tout changement à survenir au niveau fédéral:

1. **L'accès à la mesure fiscale d'accélération de l'amortissement de la dépense en capital, « catégorie 53 »** mise en place lors de l'énoncé budgétaire de 2018 n'est pas disponible pour les alumineries. L'AAC est d'avis que si le gouvernement donnait accès à cette mesure pour les entreprises du secteur de l'aluminium, cela contribuerait à stimuler l'activité économique. L'industrie formule aussi cette recommandation au gouvernement du Canada dans le cadre de son propre exercice budgétaire.
2. **L'accès à des incitatifs fiscaux divers, dont des crédits d'impôt remboursables, pour stimuler les investissements.** Ces crédits d'impôt remboursables sont nécessaires pour démontrer que les dépenses de l'industrie de l'aluminium sont conformes aux principes fiscaux et réglementaires internationaux. Cette pratique contribue à établir la transparence et la responsabilité financière de l'industrie. Dans ce contexte, nous recommandons l'accès aux incitatifs suivants;
  - Admissibilité des alumineries au crédit d'impôt pour investissement et innovation offert aux entreprises manufacturières dès maintenant. Les producteurs d'aluminium sont présentement exclus de ce programme; les dépenses admissibles (achat d'équipements de production et leurs installations/démarrages) seraient un important incitatif à investir maintenant. Une bonification aux usines de transformation ayant déjà accès à ce type de crédit à l'investissement serait aussi un catalyseur pour l'écosystème.
  - Prolongation de l'admissibilité des demandes au congé fiscal pour grand projet d'investissement au-delà du 31 décembre 2024.
  - Afin de s'assurer que le Québec tire pleinement parti des dispositions qui seront annoncées dans le budget du gouvernement fédéral, il importe que le gouvernement provincial adopte une approche cohérente avec ce dernier concernant le « Clean Technology ITC », un programme permettant d'obtenir un crédit d'impôt pour des investissements dans les technologies propres. Le champ d'application de ce type de crédit devrait inclure les technologies industrielles visant une réduction des GES pour l'aluminium et les minéraux critiques.
  - Crédits d'impôt plus importants pour favoriser l'électrification des différents équipements et procédés.
  - Subventions ou crédits d'impôt pour les heures de formation ou pour l'implantation d'améliorations technologiques permettant une optimisation de la formation.

### Soutenir l'innovation

Le secteur de la production d'aluminium primaire au Québec est confronté à un défi constant pour maintenir sa position sur l'échiquier mondial. La compétitivité vis-à-vis d'autres juridictions productrices exige d'adopter une approche innovante qui elle-même est nécessaire afin de contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.

La capacité d'innovation du Québec est également vitale pour la création de richesse nationale, résultant à la fois de la recherche et développement (R-D) et des exportations potentielles de technologies. Le passage à l'industrie 4.0 implique un changement de paradigme : les politiques de soutien financier ne peuvent plus se baser uniquement sur une mesure d'emploi par dollar, mais doivent plutôt être ancrées

dans la création de richesse, en tenant compte des avancées liées à l'automatisation, aux robots et à l'intelligence artificielle.

Le soutien financier d'Investissement Québec au projet ELYSIS™ joue un rôle fondamental en ancrant le développement et la future commercialisation d'une technologie de rupture au Québec. Il est impératif de maintenir cette capacité d'intervention financière et de l'exploiter pour accélérer l'innovation industrielle dans la province. Les investissements en décarbonation sont essentiels pour le secteur de l'aluminium canadien afin de consolider le succès économique et le leadership dans notre marché.

3. La production d'aluminium à partir d'un procédé à anodes inertes permettra une production sans émission de GES. **Un soutien supplémentaire par des subventions ou crédits d'impôt pourrait accélérer le projet ELYSIS™.** Notre recommandation mentionnée précédemment concernant le programme fédéral « Clean Technology ITC » serait un bon exemple.

Nous disposons d'une courte fenêtre d'opportunité pour construire et définir l'avenir de l'économie québécoise dans un contexte de faible émission de carbone. Ce contexte est déjà marqué par une évolution rapide du modèle de commerce international et une redéfinition du rôle des gouvernements dans leurs secteurs économiques stratégiques. Il nous incombe de saisir cette opportunité, à l'instar des États-Unis et de l'Union européenne, afin de renforcer la résilience et l'efficacité de notre économie en instaurant des programmes d'investissement et de soutien structurels pour le tissu industriel québécois. En ce sens, l'AAC souligne l'importance de chaque recommandation soulevée dans ce document, mais réitère que l'accès à des tarifs énergétiques compétitifs est absolument primordial pour la viabilité ainsi que la pérennité de notre industrie.

Nous restons à votre disposition pour toute discussion ultérieure.

Jean Simard  
Président et chef de la direction  
Association de l'aluminium du Canada

- c.c.: Monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, ministre responsable du développement économique régional et ministre responsable de la Métropole et de la région de Montréal  
Madame Julie Gingras, sous-ministre, ministère des Finances  
Monsieur David Bahan, sous-ministre, ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie  
Monsieur Sébastien Ross, président du conseil d'administration de l'AAC, directeur exécutif Opérations Atlantique, Rio Tinto  
Monsieur Louis Langlois, vice-président principal et trésorier, Alcoa Corporation et président, Alcoa Canada  
Monsieur Claude Gosselin, président et chef de la direction, Aluminerie Alouette